

**DIRECTION GENERALE DELEGUEE
RELATIONS INTERNATIONALES**

Affaire suivie par :
ri-conferenciers@univ-lille.fr

De : Le Président de l'université

A :

**Mesdames et Messieurs les Directeurs et Directrices de Composantes
Messieurs les Directeurs d'Etablissements-Composantes
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Unités de recherche
Mesdames et Messieurs les Directeurs et Directrices des Services d'Appui
Mesdames et Messieurs les Vice-Doyens Relations internationales
Mesdames et Messieurs les Responsables des Relations internationales**

A Lille, le 26 mars 2026

Objet : Dispositif "Conférencier-e-s invité-e-s internationaux" en présentiel et distanciel de l'Université de Lille 2026/27 – appel à candidatures pour la période du 01/09/2026 au 31/12/2026

Chères et chers collègues,

Notre université est depuis plusieurs années engagée dans un processus d'internationalisation de la recherche et de la formation. Ce processus vise à mettre en œuvre la stratégie internationale de l'Université et de ses composantes en renforçant :

- le caractère international de nos équipes de recherche ;
- l'ouverture de nos formations à l'international ;
- le rayonnement international de nos partenariats avec des universités et institutions étrangères.

Afin d'encourager ce processus, un dispositif appelé "Conférencier-e-s invité-e-s internationaux" a été mis en place. Ce dispositif consiste à accueillir à l'Université de Lille des collègues issu.e.s d'universités et institutions étrangères. Les mobilités peuvent être réalisées en mode présentiel et/ou distanciel.

Cet appel à candidatures concerne la période du 01/09/2026 au 31/12/2026.

Les collègues accueilli-e-s doivent exercer des fonctions d'enseignant, de chercheur ou d'enseignant-chercheur dans un établissement étranger d'enseignement supérieur et/ou de recherche. Les dossiers de collègues ayant déjà été invité-e-s 3 fois ou plus au cours des 10 dernières années (en tant que professeurs et/ou conférencier-e-s invité-e-s) seront considérés comme irrecevables.

Comme il n'existe plus de distinction entre les invitations Recherche et les invitations Formation, c'est une liste unique de candidatures classées par volet (1 et 2) qui sera transmise via la composante de rattachement après approbation par les instances de la Composante. Les unités de recherche et les Facultés/Instituts/Ecoles doivent se concerter sur le classement des dossiers présentés selon la procédure de validation mise en place au sein de la composante de rattachement. Dorénavant et ce afin de faciliter l'examen des dossiers, il est demandé de préciser dans le dossier de candidature le rattachement à l'équipe de recherche concernée (le cas échéant).

Nouveauté : Les Instituts de Recherche Fédératifs et Transdisciplinaires peuvent répondre également à cet appel. La transmission des candidatures à la DGDR se fera en version papier.

1- PRINCIPES DE PRISE EN CHARGE

Mobilités virtuelles : Pour chaque collègue accueilli-e virtuellement, l'université prend **uniquement** en charge : une indemnisation des heures d'intervention à un taux horaire brut de 80 €.

L'invitation peut prendre plusieurs formes :

- une à trois invitations ponctuelles avec un plafond maximal d'intervention de 12 heures ;
- une invitation récurrente et régulière avec un plafond d'intervention de 24 heures sur le semestre (par exemple, un cours de 2 heures par semaine pendant 12 semaines).

Les unités de recherche et les composantes peuvent compléter les heures prises en charge si une intervention de plus grande ampleur est souhaitée.

Mobilités physiques : Pour chaque collègue accueilli-e et en fonction des dates et heures d'arrivée et de retour, l'université prend **uniquement** en charge :

- un transport aller et retour depuis le lieu de résidence administrative - en classe économique (avion) ou en seconde classe (train) et/ou car « longue distance »; les frais de parking, de taxi, de location ou partage de voiture ainsi que les tickets de bus/métro (réseaux urbains) ne seront pas remboursés ;
- l'hébergement (résidence universitaire aux standards internationaux ou hôtel conventionné) ;
- un forfait de 20 € par repas (deux repas par jour pris en charge) ;
- une indemnisation des heures d'intervention à un taux horaire brut de 80 €

Nb : Les établissements-composantes devront indemniser sur leur propre budget les collègues invité.e.s. Toutes les autres dépenses éligibles seront couvertes par le dispositif.

La durée du séjour peut varier entre 1 à 4 semaines avec un volume d'interventions entre 6 à 12 heures maximum par semaine.

Mobilités hybrides : Il est possible de proposer des candidatures combinant une mobilité physique et une mobilité virtuelle à la condition que le volume d'heures effectuées en présentiel soit au minimum de 6 heures.

Modalités communes :

Les frais de visa, d'assurances, de virement bancaire ou toute autre dépense induite par le séjour ou l'entrée sur le territoire du conférencier-e ne sont pas pris en charge.

Le volume d'intervention peut comporter des heures d'enseignement, des heures de face à face pédagogique, des heures relevant de l'animation d'un workshop, séminaire, suivi de travail doctoral ou activités de recherche pure.

Le volume d'intervention est attesté par une reconnaissance de service fait, attestant du volume horaire correspondant aux différentes missions réalisées (sans ventilation précise), signée par le directeur de la composante et/ou de l'unité de recherche portant le projet d'invitation. *Au cas où le/la conférencier-e invité-e assure seul-e des heures "maquette", ces dernières sont décomptées du service de l'enseignant-e titulaire en charge de ces mêmes heures.*

N.B : Les composantes devront s'assurer de la conformité des activités effectuées par le/la conférencier-e durant son séjour avec le projet d'accueil rédigé pour la candidature par l'enseignant-chercheur invitant.

Si la situation sanitaire ou sécuritaire venait à se dégrader, il sera possible de "basculer" une mobilité envisagée en présentiel vers une mobilité à distance.

Depuis 2024, une nouvelle règle est mise en place : l'alternance entre le présentiel et le distanciel pour les invitations en provenance des zones éloignées hors Europe (ainsi, un.e invité.e qui est venu.e en présentiel lors de la précédente campagne pourra candidater à cet appel uniquement sur le volet "distanciel").

Lors de la Commission d'examen des candidatures, une attention particulière sera également portée au rapport distance/durée du séjour. Ces nouvelles dispositions s'inscrivent dans le plan de transition écologique dont l'université s'est dotée en 2023. Ainsi, les modes de transport écoresponsables seront privilégiés quand la durée de trajet de la résidence administrative du / de la conférencier-e invité-e à Lille sera inférieure ou égale à 6 heures.

2- DÉPÔT DES PROJETS : Nouvelles modalités de candidature via le logiciel Moveon

Un lien URL vers le formulaire de candidature Moveon sera envoyé dans le mail de lancement de campagne.

Ce lien sera être transmis par les enseignants-chercheurs aux conférencier-e.s étranger-e.s désirant candidater au dispositif.

Le/la conférencier-e candidat-e complète les éléments suivants :

- Le formulaire
- L'annexe II (attestation de travail à télécharger) joint de son CV et la copie de son passeport
- L'annexe III à retourner à l'enseignant-chercheur l'ayant contacté

L'enseignant-chercheur doit compléter le projet d'accueil avant de le renvoyer au/ à la conférencier-e candidat.e.

Important : C'est le/la conférencier-e candidat-e qui valide sa candidature au dispositif via le logiciel. Seules les candidatures complètes (aucune pièce manquante) pourront être soumises.

Les services RI (ou RH le cas échéant) des composantes importent ensuite les dossiers de candidature relevant de leur périmètre disciplinaire et de recherche, selon un calendrier qu'ils auront défini en interne. La liste des candidatures sera reprise dans un tableau Excel généré par le logiciel Moveon, et servira à l'établissement du classement.

Une note technique, détaillant la procédure, est jointe en annexe.

3- CALENDRIER :

Diffusion de l'appel à candidatures : Fin mars 2026

Retour des candidatures : 29 mai 2026 – 17h00

Décision : Juin 2026

Les candidatures sont à envoyer par courriel uniquement à l'adresse : ri-conferenciers@univ-lille.fr

4- SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures seront interclassées par la composante ou l'établissement-composante de rattachement de l'invitant. Une attention particulière sera portée aux invitations associant les établissements identifiés comme partenaires ou potentiellement partenaires (volet 1). Il reste possible de présenter des candidatures issues d'autres établissements (volet 2).

_ **VOLET 1** : au minimum 60% du budget total de l'appel sera accordé aux invitations en lien avec des universités partenaires, membres de nos réseaux ou alliances.

- Partenaires transfrontaliers (Université du Kent, Université de Gand, KULeuven) ;
- Partenaires de l'Alliance européenne NeurotechEU : Université de Bonn (Allemagne), Université Miguel Hernandez (Espagne), Université de Reykjavik (Islande), Université Radboud (Pays-Bas), Institut Karolinska (Suède), Université de Médecine et de Pharmacie de Cluj (Roumanie), Université du Bosphore (Turquie) et l'Université médicale d'Innsbruck (Autriche).
- Les partenariats prioritaires et thématiques de l'Université de Lille :
 - Université de Stellenbosch (Afrique du Sud)
 - Université de Bonn (Allemagne)
 - Université de Munster (Allemagne)
 - Université Murdoch (Australie)
 - KU Leuven (Belgique)
 - Université Catholique de Louvain (Belgique)
 - Université d'Etat de Sao Paulo (Brésil)
 - Université McGill (Canada)
 - Université Laval (Canada)
 - Université du Chili (Chili)
 - Hohai University of Nanjing (Chine)
 - Université d'Etat de Wayne (Etats-Unis)
 - Université des Sciences et Technologies Kwame Nkrumah (Ghana)
 - Université Anna (Inde)
 - Université de Nagoya/Gifu (Japon)
 - Université de Guadalajara (Mexique)
 - University College London (UCL – Royaume-Uni)
 - Université Taipei Medical (Taiwan)
 - Université Ho Chi Minh (Vietnam)
 - Université Dong A (Vietnam)

_ **VOLET 2** : au maximum 40% du budget total de l'appel sera dédié aux invitations en lien avec des établissements non-inscrits dans la liste ci-dessus.

Le classement devra refléter les priorités de l'établissement :

- a) La qualité du dossier scientifique
- b) L'articulation avec les grands projets de l'Université de Lille
- c) D'éventuelles invitations antérieures (limitées à 3 années)
- d) L'impact sur l'internationalisation de la composante.

5- MODALITES PRATIQUES D'ACCUEIL

Les collègues pourront être accueilli-e-s à partir du 1^{er} septembre 2026.

Je vous rappelle que les collègues rémunérés par l'Université de Lille contribuent à l'activité de service public. Ils sont donc considérés comme agents publics et doivent en conséquence respecter les obligations liées à ce statut, et notamment le principe de laïcité.

Je vous rappelle également que la procédure FSD doit impérativement être respectée et anticipée par vos services pour permettre l'accueil des collègues dans les unités de recherche (en cas de doute sur la procédure, n'hésitez pas à prendre contact avec la Direction Sûreté Sécurité Défense fsd-acces@univ-lille.fr).

J'ajoute qu'afin de faciliter la gestion de l'accueil des collègues, il ne sera plus possible, sauf en cas d'événement imprévisible, de modifier les dates de séjour une fois que les réservations de transport et de logement auront été effectuées.

Enfin, dorénavant, à la fin de la mobilité, il sera demandé un bilan des activités de formation et/ou de recherche qui ont été menées lors du séjour à l'Université de Lille. Les perspectives et futures actions devront être précisées.

J'espère que vous serez, comme chaque année nombreuses et nombreux, à présenter des dossiers de candidatures de conférenciers et conférencières et poursuivre ainsi votre contribution à l'internationalisation de notre université.

Je vous prie de recevoir, chères et chers collègues, mes sincères salutations.

Régis BORDET
Président

